

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 580

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les Expositions

Artistes neuchâteloises

Elles sont cinq à exposer de concert, en même temps que trois collègues masculins, ce mois de novembre, à la Galerie Léopold-Robert.

C'est d'abord une toute jeune débutante, Mlle Marion Junod, qui, avec un joli sens décoratif, du trait et de la fantaisie, grave dans le lino des scènes rêvées où l'animal sauvage est roi et la végétation un somptueux décor.

Quasi débutante, mais à l'âge où l'on est grand-mère, Mme Furter-Denz — derrière elle un long passé d'artiste décorateur — s'est mise à peindre à l'huile des paysages et des fleurs. Et cela est probe, réfléchi, sans factice éclat de jeunesse, cependant de ferme allure.

Un temps hésitante entre l'appris de l'école et une fantaisie un peu facile, Mme Isabel Huguenin paraît aujourd'hui beaucoup plus sûre de sa voie. Ses portraits sont plus humains et mieux peints, ses paysages plus colorés, plus lumineux ; mais ses natures mortes surtout accusent un progrès : à la fois fermes et souples, bien harmonisées et de son plein, le dessin en est nerveux et vivant, et le sentiment délicat.

Et voici, porteuses des nombreux fruits de la maturité, Mles Alice Peillon et Alice Perrenoud. La première poursuit sa double carrière de peintre et de sculpteur. Au pastel le plus souvent, quelquefois à l'huile, elle évoque avec une minutieuse ferveur les sites jolis de sa rive neuchâteloise et les recoins perdus, un peu sauvages, du lac de Morat. Des grisailles aux splendeurs automnales, des atmosphères vaporesques aux dures aspérités des monts, elle a appris à tout dire avec

justesse et humilité. Mais il est au fond d'elle une satiriste qui s'exprime par de petites sculptures, en bois le plus souvent, dont le *Projet de la statue pour un grand homme* est un plaisir et dur échantillon. Serait-il méchante, à se servir encore du singe pour vitupérer assez严厉ement l'autre sexe ? La voici pleine de douceur à donner vie à de mignons oiseaux, et de pitto pour faire partager les affres d'un *Sting enchainé*.

La technique du papier découpé, par laquelle elle a conquis son renom, Mme Alice Perrenoud en enrichit encore les possibilités en exécutant à la gouache — ou même en tapissérie — des compositions et des natures mortes. Que la voilà loin de ses débuts, faits de bonheurs ingénus ! Son inspiration toujours alimentée par la fable, la légende et la Bible, elle a appris à composer savamment, à donner à ses figures un caractère essentiel ! Certes ce n'est point là un art pour petits enfants ; elle n'est plus comprise par un chacun et s'attirera les foudres de certains « Observateurs » qui s'obstinent à confondre art et politique et s'imagine que créer, c'est copier. Louons Mme Perrenoud de s'être dégagée du poncif ; pour avoir mis, au service d'une vive et fraîche imagination, de l'étude et de la méthode, elle a assuré son style, enrichi son expression et parlé un langage qui ravit le connaisseur.

M. J.-W.

A Lausanne

Mme Juliette Mayor a exposé à Lausanne pour la deuxième fois, durant ce mois de novembre. On a retrouvé dans ses paysages vaudois ou méditerranéens, dans ses portraits, dans ses bouquets, un amour fougueux pour la couleur, qu'elle cultive avec dilection. Il en résulte dans ses toiles quelque dureté, mais on l'excuse à cause de ce beau tempérament d'artiste qui veut faire de la peinture, quoi qu'il en puisse coûter à ses aises et à son bien-être, parce qu'elle a quelque chose à dire, et qu'elle veut exprimer ce quelque chose au moyen des couleurs.

Mme Mayor possède un joli talent de céramiste qui lui fait produire des poteries, des dessous de plats, des surtout de tables amusant et pleins de fantaisie.

S. B.

heures supplémentaires seront payées, ou compensées par des congés équivalents. Les entreprises accorderont la première année 6, puis 12, et, après la 10^e année de service, 18 jours de vacances payées. Le paiement du salaire en cas de maladie variera suivant le nombre des années de travail. Les deux parties intéressées s'entendront librement pour fixer le salaire ; il est toutefois recommandé d'octroyer un salaire minimum de Fr. 200.— aux personnes ayant terminé leur apprentissage et fait 3 ans de pratique dans la branche.

Cet arrangement est le premier de son espèce en Suisse. La Société suisse des Commerçants espère pouvoir en conclure de pareils dans d'autres grandes villes.

A. M.
(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines).

Chez les femmes universitaires suisses

Le 17 novembre dernier, la pluie ne cessa de tomber, mais les femmes universitaires réunies à Berne, pour leur XVI^e Assemblée générale, n'eurent pas le temps de s'en apercevoir.

enlève ses illusions. Comme Nora, elle se retourne alors contre son mari. Mais la Margit de Strindberg finit par se réconcilier avec le mariage, et avec Sire Bengt. La grande différence entre les deux pièces, c'est que Strindberg donne raison au terme mari. Son idée est que la femme n'est pas du tout victime de l'homme et que c'est l'homme, au contraire, qui, dans le monde artificiel de la bourgeoisie, devient le plus souvent l'esclave de la femme. Cette conception, il la devait à l'expérience de son propre ménage. Lui et sa femme avaient voulu fonder une union de camarades ; elle le déçut. Dans *La Femme de Sire Bengt*, Strindberg n'accuse pas la femme de calcul hypocrite ; mais il en viendra peu à peu à voir, dans les essais du ménage de camarades, un moyen imaginé par l'astuce féminine pour asservir l'homme. C'est dans *Mariés, douze histoires de mariage, avec interview et préface* (1884), et dans *Mariés, dix histoires de mariage, avec préface* (1885), que s'affirme sa furie myosigne. Il s'agit là d'une double collection de cas très divers, où tout tourne mal par la seule faute de la femme. L'avant-dernier conte du premier recueil est même intitulé *Maison de poupe* : mais celui-là, par exception, finit bien. La préface du même recueil contient une critique parfois très injuste du drame d'Ibsen, c'est un plaidoyer en faveur d'Helmer. Strindberg va jusqu'à dire, à propos de la scène où Nora voudrait demander de l'argent au Dr Rank : « Autant que je puis comprendre, Nora s'offre... contre argent comptant ». Or, tout au contraire, Nora renonce à rien demander lorsque Rank lui avoue son amour. On raconte qu'Ibsen lut *Mariés* et s'en divertit. Il acheta même un

Après les discussions imposées par la situation actuelle, ce fut une détentrice d'entendre Mme le Dr. Boyé, parler des *Types psychologiques en rapport avec la profession*. Mme le Dr. Boyé est titulaire de la bourse offerte l'an dernier par l'Association suisse des Femmes universitaires. Elle fit oublier à ses auditrices, sous le charme, l'heure avancée, en leur exposant le résultat de longues observations faites sur des jeunes filles, alors qu'elle était conseillère de vocation à Katowice. La conférencière exposa comment le choix d'une vocation sera à la détermination du type et campa, en s'appuyant de nombreuses citations, différents types psychologiques si nettement désinés que chacune les crut pris dans son entourage. Les applaudissements prolongés prouvaient à la conférencière l'intérêt et la gratitude de ses auditrices.

Puis ce fut le déjeuner, toujours impatiemment attendu... parce qu'il permet, au hasard des rencontres, de renouer d'anciennes amitiés et d'en créer de nouvelles. Ce fut le cas à Berne, et chaque participante emporta l'impression que l'Association suisse des Femmes Universitaires est bien vivante et décidée à le rester.

Y. D.-G.

grand portrait de Strindberg, qui venait de publier son *Plaidoyer d'un fou*. Le portrait fut accroché dans le cabinet de travail du dramaturge norvégien. Il le montrait en riant à ses visiteurs et disait : « N'est-ce pas qu'il est bien fou ? »

(A suivre) Dorette BERTHOUD.

Petit Courrier de nos Lectrices

Sylvie à Perples (N° 570). — Votre question concernant l'emploi du billet bleu que vous désirez consacrer au nom d'autrui a reçu de bonnes réponses. Celle de Jacqueline (19 octobre) me rappelle la « Chaîne d'amour » imaginée et réalisée par un philanthrope parisien, un peu avant la guerre. Le but de cette idée était d'obtenir d'une certaine somme un rendement maximum. Exemple : Vous donnez 100 francs à un ouvrier tailleur qui manque de fonds pour acheter les fournitures nécessaires à sa saison. En échange, celui-ci signe une sorte de reconnaissance de dette, par laquelle il engage à rembourser la somme sous forme de travail au moment où ce travail sera nécessaire à d'autres. Une fiche portant son adresse est classée sous le rubrique « Tailleur ». On vous signale une famille de marathons en détresse. L'une femme est malade, le père et les grands fils sont loqueteux. Voici l'occasion de faire appeler au tailleur qui raccommodera les vêtements changés par les fonds de cotutes, etc. Des deux côtés, les marchands s'entraînent dans le groupe d'ent'aide. En temps voulu, ils aideront une cultivatrice, devenue veuve, à planter son potager, et celle-ci pourra offrir une provision de fruits et légumes à une mère de famille dont les services maternels seront au service d'un ménage dont la femme est momentanément absente. Ainsi se nouent à l'infini les chaînes de la « Chaîne d'amour », en toute simplicité fraternité. Le billet de cent francs aura donc produit d'innombrables bienfaits.

Cette entreprise ne demande, pour tout matériel, qu'un fichier. Le philanthrope (*je n'ai pas retenu son nom*) affirme avoir obtenu d'excellents résultats, ce système d'échange évitant chez ses « clients » un vif sentiment de solidarité et de dignité. Mon message est à retardement... Je m'excuse et souhaite au Courrier, toujours plus « vivant », de nombreuses correspondantes nous excusons auprès de leurs auteurs.

N. D. L. R. — L'abondance des matières dues à la prochaine votation suffragiste nous oblige à renvoyer à d'autres numéros la publication de plusieurs lettres destinées à ce courrier, ce dont nous nous excusons.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance a siégé à Zurich, le 7 novembre. D'un ordre du jour très copieux relevons quelques points essentiels seulement.

Les mandats donnés par l'Assemblée générale sont étudiés et en voie de réalisation. Le budget prévoit un déficit inévitable. Les délégations dans les Commissions et dans les Comités d'autres organisations sont désignées et toutes les charges réparties entre les membres du Comité.

La présidente donne des précisions sur l'organisation du Service complémentaire civil, qui ne sera pas commandé par le chef du S.C.F. militaire, mais dépendra de l'état-major féminin. Chaque membre de cet état-major s'occupera de plusieurs cantons et les avisera, si besoin est, du travail à entreprendre (par exemple la collecte des restes de laine pour l'armée). Ce travail incombera le plus souvent aux sociétés féminines qui se renseigneront auprès des offices cantonaux de guerre sur le mode de procéder. De cette façon on utilisera les bonnes volontés et les personnes inscrites au S.C.F.

La votation populaire sur l'initiative Reval aura lieu en février. Il faudra donc se documenter à temps et veiller à ce que des séances de discussion soient organisées partout.

Les problèmes de rationnement et d'accaparement ont été longuement discutés. Le comité a décidé d'intervenir officiellement.

L'envoi d'un quatrième wagon de laine pour les réfugiés en France n'a pas encore pu se faire, faute d'argent nécessaire. Le Comité fera un nouvel appel et rappellera que les dons les plus modestes sont les bienvenus. Grâce aux relations avec les Conseils nationaux d'outre-mer, la présidente informera du C.I.F., la doctoresse Girod, pour obtenir l'envoi de lainages du Pérou.

La disposition qui nous intéresse de la loi sur le cautionnement n'étant pas encore définitivement adoptée, il faudra redoubler nos efforts à cet égard.

A travers les Sociétés

Centre de liaison des Sociétés féminines genevoises.

L'Assemblée générale de cette Fédération avait réuni le 13 novembre de très nombreuses déléguées, presque toutes les Sociétés s'étant fait représenter. La partie administrative ayant été brève, l'on put ensuite poser diverses questions et procéder à un échange de vues intéressant, soit sur le rapport de Mme de Rham, présidente du Ser-

vice auxiliaire féminin, soit sur celui de Mme von Muyden pour la Commission d'Economie ménagère. Puis Mme Gautier formula la proposition d'adhésion du « Centre » à l'Alliance de Sociétés féminines suisses, en l'accompagnant d'un exposé sur l'activité de l'Alliance. Un bon nombre des Sociétés représentées étant déjà membres de l'Alliance, leurs déléguées étaient déjà mises à voter immédiatement cette adhésion qui leur paraissait s'imposer, mais que, statutairement, il a fallu renvoyer jusqu'au moment où celles des Sociétés qui n'avaient pas donné de mandat à leurs déléguées auraient pu se prononcer elles aussi.

Le Comité du « Centre » a été réélu presque tel quel (Mme Gautier, présidente, Mme Gourd, vice-présidente, Mme le Dr. Robert, trésorier, Mme Jentzer, Nobis, Trembley et Weigle), deux nouveaux membres : Mme Arnaudeau (Commissions féminines de coopératives) et Mme Burmann (Ski-Club) remplaçant Mme Decurnex et Mme J. Lambert, démissionnaires.

Pour les internés.

La Centrale de Secours de l'Union Mondiale de la Femme, 52, rue des Pâquis (Genève), nous envoie un appel pressant en faveur des militaires polonais internés en Suisse, dont un grand nombre manquent des vêtements nécessaires pour supporter le froid, alors qu'un peu partout les vestes sont vides. C'est pourquoi des sous-vêtements chauds (chaussettes, chemises, chandails, etc.) sont demandés, de même que des objets de toilette, du savon, des rasoirs, des mouchoirs, etc. D'autre part, des dons en argent (compte de chèques postaux I. 974, avec mention « pour les internés ») seront reçus avec reconnaissance et permettront de régler les achats effectués.

Ceci ne doit nullement porter tort, bien entendu, aux autres appels faits en faveur de nos mobiles, de nos rapatriés et de nos œuvres d'assistance ; mais, sans oublier ces dernières, rappelons-nous que ces internés ont constamment sous les yeux les biens dont nous jouissons encore, alors qu'ils en sont privés : foyer, travail, patrie. Ceci ne suffit-il pas à justifier une activité généreuse en faveur de ces victimes-là de la guerre ?

Carnet de la Quinzaine

Samedi 30 novembre, Dimanche 1^{er} décembre : NEUCHATEL. — Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs. Samedi 30 novembre, 11 h. : Assemblée de déléguées. — 10 h. 30 : Maison des Halles : Souper en commun et soirée familiale. — Dimanche 1^{er} décembre, 9 h. 30 : Hôtel Terminus : Assemblée générale (ordre du jour administratif). — 13 h. : Déjeuner en commun, Hôtel Terminus.

Lundi 2 décembre :

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 15 : Séance mensuelle régulière : Après « notre » votation populaire, récits et impressions, expériences et leçons de la campagne, par plusieurs membres du Comité. — Thé après la séance : 0,50.

Mardi 3 décembre :

GENÈVE : « Pro Familia », Salle Centrale » 20 h. 15 : Assemblée générale administrative.

— Conférences conjugales et divorcées, conférence publique et gratuite, par Mme A. Bolle, avocat (Chaux-de-Fonds).

Vendredi 6 décembre :

LAUSANNE : Groupe suffragiste, Lycée-Club, 20, Etraz, 20 h. 30 : La campagne genevoise pour le suffrage féminin, causerie par Mme Marcelle Prince (Genève).

Lundi 9 décembre :

GENÈVE : Connaissance du pays, quatrième séance de la série de conférences sur la littérature suisse-alémanique, organisée par plusieurs Sociétés féminines. 18 h. précises, Lycée-Club, 1, rue des Chaudronniers : Lecture de quelques fragments de *Henri le Vert* de Gottfried Keller (traduction inédite) par M. Ch. Clerc, professeur au Polytechnicum. Entrée : 1 fr. 50.

Mardi 10 décembre :

GENÈVE. — Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 19 h. : Souper d'Escalade (3 fr. 50), puis soirée musicale et créative. Rencontre réservée aux membres de l'Union.

La Maison de la Laine et de tous les tricots

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collegé - Genève
(côté Poste) Tel. 4.59.51

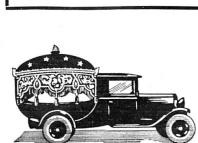
Explications gratuites de Mme V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Pour le Noël du soldat

(1940)

compte de chèques postaux
Berne III. 7017



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS